Direction des Affaires Immobilières et du Patrimoine (DAIP)

Département Maîtrise d'œuvre

Rénovation du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon

Lot 2 : « Cloisons, Faux-plafonds, Faux-planchers »

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Août 2026 – Indice 0

Table des matières

1. GENERALITES 3
1.1 Présentation générale de l'opération 3
1.1.1 Cloisons et doublages 3
1.1.2 Faux-plafonds 4
1.1.3 Autres ouvrages 4
1.2 Documents techniques généraux 4
1.2.1 Cloisons / doublages : 4
1.2.2 Faux-plafonds 4
2. DESCRIPTION DES TRAVAUX 5
2.1 Constats d'état des lieux 6
2.2 Documents d'exécution 6
2.2.1 Plans d'exécution et détails 6
2.2.2 Nuage de points 6
2.2.3 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.) 6
2.3 Témoin 7
2.4 Cloisons / doublage 7
2.4.1 Cloisons acoustiques 63dB – 14 cm 8
2.4.2 Isolation thermique 8
2.4.3 Cloisons hydrofuges (salles d'eau, sanitaires) 9
2.4.4 Trappes de visite en cloisons 10
2.4.5 Grilles d'aération des doublages 10
2.4.6 Renforts pour équipements sanitaires, téléviseurs 10
2.5 Faux-plafond 10
2.5.1 Dépose de faux-plafond 10
2.5.2 Faux-plafond acoustique 11
2.5.3 Corniches en staff 11
2.5.4 Faux-plafond démontables 11
2.5.5 Jouées 12
2.5.6 Trappes de visite en plafond 12
2.6 Autres ouvrages 12
2.6.1 Divers coffrages des canalisations 12
2.6.2 Habillage des GEBERIT 13
2.6.3 Scellement des portes 13
2.6.4 Faux planchers 13

1. GENERALITES

1.1 Présentation générale de l'opération

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet la description et la définition des prescriptions techniques dans le cadre de la présente opération du lot :

Cloisons, Faux-plafonds, Faux-planchers

L'opération consiste en la rénovation complète du rez-de-chaussée de l'Aile Est du Palais Bourbon, comprenant la restructuration des locaux existants (bureaux de députés, bureaux de collaborateurs, salle de réunion, accueil, sanitaires, locaux de reprographie et de convivialité).

L'objectif final attribué au présent lot consiste à exécuter l'ensemble des prestations de cloisonnement de distribution, de doublages thermiques et acoustiques, de faux-plafonds coupe-feu et acoustiques, ainsi que les ouvrages annexes (coffrages, habillages, trappes de visite, faux planchers) nécessaires à la restructuration des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est.

L'allotissement du projet est le suivant :

- LOT 1 : Curage, Gros-œuvre, Déplombage, Maçonnerie, Pierre de Taille, Carrelage et faïence
- **LOT 2 : Cloisons, Faux-plafond, Faux-planchers**
- LOT 3 : Menuiserie intérieure
- LOT 4 : Menuiserie extérieure
- LOT 5 : Stores
- LOT 6 : Peinture, revêtement de sols souples, signalétique
- LOT 7 : Métallerie
- LOT 8 : Courants Forts, Courants Faibles
- LOT 9 : CVC, Plomberie, GTC
- LOT 10 : Détection Incendie
- LOT 11 : Tableaux divisionnaires
- LOT 12 : Contrôle d'accès
- LOT 13 : Hypervision

Les travaux seront exécutés en milieu occupé, le Palais Bourbon demeurant en activité parlementaire pendant toute la durée du chantier.

1.1.1 Cloisons et doublages

Sont notamment inclus dans le présent sous-chapitre (liste non exhaustive) :

- Les études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages concernés par le présent lot ;
- La fourniture et pose des cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique, à performance acoustique renforcée ;
- Les doublages thermiques sur ossature au droit des murs de façade ;
- Les cloisons hydrofuges des salles d'eau et sanitaires ;
- Les trappes de visite intégrées aux cloisons pour l'accès aux réseaux ;
- Les grilles d'aération des doublages permettant le transfert d'air entre locaux ;
- Les renforts nécessaires à la fixation des équipements sanitaires, téléviseurs et autres charges lourdes ou légères ;

- La mise en place des bandes résilientes et toutes sujétions acoustiques

1.1.2 Faux-plafonds

- La dépose de l'ensemble des faux-plafonds existants dans l'emprise du chantier et dans les locaux mitoyens nécessaires au passage des câbles (notamment au niveau sous-sol pour le local VDI) ;
- La fourniture et pose de faux-plafonds acoustiques non démontables ;
- La fourniture et pose de faux-plafonds démontables en dalles pour les locaux techniques ;
- La reconstitution des corniches en staff dans les zones concernées ;
- Les jouées et habillages verticaux des retombées de plafond ;
- Les trappes de visite en plafond pour l'accès aux réseaux et organes techniques.

1.1.3 Autres ouvrages

- Les coffrages divers des canalisations apparentes ;
- L'habillage des bâtis-supports type Geberit des appareils sanitaires ;
- Le scellement des blocs-portes fournis par le lot 3 « Menuiseries intérieures » ;
- La fourniture et pose de faux-planchers techniques dans les locaux concernés, notamment au niveau des zones qui possèdent déjà un faux-plancher pour le passage des réseaux.

1.2 Documents techniques généraux

Le titulaire doit prendre connaissance du CCTP commun et de son annexe « Limites des prestations » ainsi que de l'ensemble des pièces du marché.

1.2.1 Cloisons / doublages :

La restructuration du rez-de-chaussée de l'Aile Est a comme objectif l'amélioration des prestations thermiques et acoustiques du bâtiment afin de réduire les consommations d'énergie et d'incrémenter le niveau de confort et de confidentialité des lieux de travail.

Le titulaire de ce lot fournira impérativement à la maîtrise d'œuvre pour approbation les documents décrits ci-dessous :

- Détails de réalisation des doublages et encoffrements ;
- Détails de réalisation des traversées.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant. Les huisseries seront posées à l'avancement.

1.2.2 Faux-plafonds

Les matériaux et fournitures entrant dans les ouvrages devront répondre aux prescriptions des DTU, et notamment celles du DTU n°58.1. Les matériaux d'isolation devront bénéficier d'un avis technique et de la certification ACERMI ou équivalent.

Le titulaire déterminera la disposition et les sections des différents éléments de fixation en fonction des portées, de la nature du revêtement et des surcharges dues à l'appareillage électrique, de manière à assurer dans tous les cas une tenue parfaite des plafonds et à donner toutes les garanties de sécurité.

Le titulaire devra notamment tous les accessoires de fixation (profilés primaires et secondaires, étriers, tiges de suspension, raccords, languettes), toutes sujétions de renforcement pour mise en place de charges lourdes (appareils d'éclairage, grilles de ventilation, supports audiovisuels), tous percements et découpages pour passage de réseaux ainsi que tous les calfeutrements nécessaires en rives et au droit des pénétrations.

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur à la date de signature du marché, notamment :

- NF DTU 25.1 (P71-201), Enduits intérieurs en plâtre ;
- NF DTU 25.31 (P72-202), Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre – Exécution des cloisons en carreaux de plâtre ;
- NF DTU 25.41 (P72-203), Ouvrages en plaques de plâtre ;
- NF DTU 25.42 (P72-204), Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches plaques de parement en plâtre et isolant ;
- NF DTU 58.1 (P68-203), Plafonds suspendus ;
- NF DTU 58.2 (P69-002), Plafonds tendus ;
- NF EN 520, Plaques de plâtre — Définitions, exigences et méthodes d'essai ;
- NF EN 13950, Complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant ;
- NF EN 15318, Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre ;
- NF EN 12859, Carreaux de plâtre — Définitions, spécifications et méthodes d'essai ;
- NF EN 13279-1, Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment ;
- NF EN 13162 à NF EN 13166, Produits isolants thermiques manufacturés (laine minérale, polystyrène, polyuréthane, mousse phénolique) ;
- NF EN 13963, Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre ;
- NF EN 14195, Éléments d'ossatures métalliques pour systèmes en plaques de plâtre ;
- NF EN 14566, Fixations mécaniques pour systèmes en plaques de plâtre ;
- NF EN 14496, Adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique/acoustique ;
- NF EN 12354, Acoustique du bâtiment – Calcul de la performance acoustique des bâtiments à partir de la performance des éléments ;
- NF EN ISO 717-1, NF EN ISO 10052 et NF EN ISO 16283, Acoustique – Mesurage de l'isolement acoustique des bâtiments ;
- NF EN 13964, Plafonds suspendus – Exigences et méthodes d'essai ;
- NF P92-507, Sécurité contre l'incendie – Bâtiment – Matériaux d'aménagement – Classement selon leur réaction au feu ;
- NF C15-100, Installations électriques à basse tension (pour les incorporations concernant le présent lot) ;
- Règles Th-U et Th-I de la RT en vigueur ;
- Les normes AFNOR, règles professionnelles et règlements applicables à la présente opération.

Le titulaire examinera tous les plans et documents contractuels et prendra connaissance de l'ensemble des autres lots et de leurs conséquences sur l'exécution de son propre lot. L'énumération des documents n'est donnée qu'à titre indicatif et d'information et ne peut constituer une énumération limitative.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux bruyants générés par le présent lot vis-à-vis des occupants et des avoisinants sont à prévoir exclusivement pendant les jours et tranches horaires définis par le maître d'ouvrage :

- en période de session parlementaire : en semaine du lundi au vendredi de 6h00 à 8h30, et la nuit de 22h à 6h ; le samedi de 8h00 à 17h00.

En dehors de ces créneaux, les travaux devront être réalisés sans nuisance sonore perceptible par les occupants des locaux avoisinants.

2.1 Constats d'état des lieux

Avant toute intervention de l'entrepreneur, un constat d'état des lieux intérieur et extérieur sera établi aux frais du titulaire du présent lot.

Un rapport de constat des lieux sera déposé sur la plateforme collaborative avant tout démarrage des travaux.

L'entrepreneur ne saurait dégager sa responsabilité en cas de dommages ultérieurs relevant d'une mauvaise appréciation de l'environnement et de son intervention. Tout dommage n'ayant été signalé dans le constat initial sera réputé comme non existant et à la charge du titulaire.

➔ **Localisation :**

- Ensemble des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est concernés par les travaux, suivant plans E049 « État existant » et « État projeté ».

2.2 Documents d'exécution

2.2.1 Plans d'exécution et détails

Le titulaire devra remettre l'ensemble des plans d'exécution et de détail relatifs à ses ouvrages, précisant les emplacements et dimensions, le positionnement des dispositifs de fixation, le calepinage et, d'une manière générale, toutes dispositions nécessaires aux différents corps d'état.

Ces dessins sont communiqués à l'approbation du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle avant toute exécution. Pendant toute la durée de sa mission, le titulaire est tenu de consulter et publier sur la plateforme de travail collaboratif tout document qui lui est demandé par le maître d'ouvrage ou tout intervenant (maître d'œuvre, SPS).

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de l'ordre de service, son calendrier d'exécution respectant les dates jalons du calendrier marché, illustré par des plans de phasage.

2.2.2 Nuage de points

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la fin de ses travaux, des nuages de points de la zone traitée du rez-de-chaussée de l'Aile Est :

- après le curage total de la zone,
- avant la fermeture du plafond et après le passage des réseaux techniques
- à la fin du chantier pour le recalage des cloisons et des plafonds dans la maquette.

Le titulaire se conformera aux exigences du bureau de dessin de l'Assemblée nationale. Le rendu doit être au format .rcs géo-référencé.

2.2.3 Dossier des ouvrages exécutés (D.O.E.)

L'entreprise devra établir, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la fin des travaux, en un exemplaire papier et un exemplaire dématérialisé à déposer sur la plateforme collaborative, le dossier des ouvrages exécutés, comprenant :

- Un sommaire général ;
- Les plans des zones traitées et documents d'exécution indicés et datés, avec des intitulés clairs et conformes à l'exécution ;

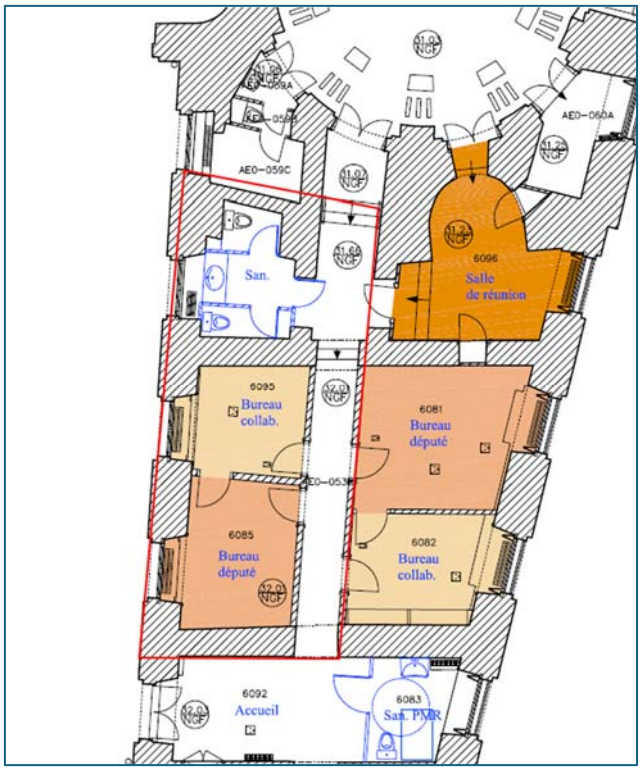
- Les fiches techniques et les références précises des matériels et matériaux utilisés ;
- Les deux formats PDF et Autocad géo-référencé ;
- Une copie des bordereaux de suivi des déchets ;
- Les PV de contrôles réglementaires ;
- Les rapports de mise en service ;
- Les fiches d'essais et d'autocontrôle.

2.3 Témoin

Le titulaire du présent lot devra réaliser, à l'issue des travaux de curage, une surface témoin destinée à valider les dispositions futures et à servir de référence pour la suite du chantier.

Cette surface témoin sera protégée pendant toute la durée du chantier.

Le présent lot réalisera dans cet espace le cloisonnement, les doublages thermiques et acoustiques et les faux-plafonds conformément aux articles 2.4 et 2.5 du présent CCTP, ainsi que l'incorporation des trappes de visite conformément aux mêmes articles, selon le repérage porté sur les plans de projet.



Plan – localisation de la zone témoin

➔ Localisation :

- Zone témoin identifiée sur le plan, à la valorisation de la surface au sol (85 m² provisionnés à la DPF).

2.4 Cloisons / doublage

Les cloisons et doublages seront renforcés conformément aux ouvrages à fixation murale à supporter : équipements sanitaires, cuvettes suspendues, étagères, téléviseurs, niches de rangement, équipements techniques, etc.

2.4.1 Cloisons acoustiques 63dB – 14 cm

Fourniture et pose de cloisons sèches à ossature métallique du type SAA140 DUOTECH des Ets PLACOPLATRE ou KMA 22 des Ets KNAUF ou PREGYMETAL S140 des Ets SINIAT ou techniquement équivalent, avec indice d'affaiblissement acoustique RA = Rw+C d'au moins 63 dB pour un spectre de bruit rose certifié par procès-verbal d'essais en cours de validité.

Ces cloisons sont constituées :

- D'une ossature périphérique en simple rail ;
- D'un double ruban de mousse à cellules fermées ou bande résiliente ou mastic sous rail au sol, fixé avec des moyens appropriés à la nature du support ;
- D'une double ligne d'ossatures verticales indépendantes alternées d'un parement à l'autre ;
- De deux épaisseurs de matelas de laine absorbante ;
- De deux parements constitués de deux plaques de plâtre à bords amincis ;
- De mastic en pied de cloison sous les plaques ;
- D'un traitement des joints par bande et enduit.

Epaisseur maximale de la cloison : 140 mm

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques : entre bureaux, entre bureaux et circulations, entre salle de réunion et circulations, entre accueil et bureaux.

2.4.2 Isolation thermique

Isolation thermique sur ossature :

Fourniture et pose de doublage thermique isolant vertical au droit des faces intérieures des murs de façade, composé :

- D'un isolant thermique d'épaisseur à fort pouvoir de déphasage, présentant une résistance thermique minimale de 3,7 m²·K/W. Sa mise en œuvre sera réalisée de manière continue, sans interruption entre les panneaux ou les lés, avec des jonctions soigneusement ajustées et jointives afin d'assurer la continuité de l'isolation et de limiter les ponts thermiques.
- Mise en œuvre d'une membrane pare-vapeur hygro variable, compatible avec une paroi ancienne en pierre tendre et une ITI assurant la limitation des transferts de vapeur d'eau. La membrane sera posée de manière continue et parfaitement étanche à l'air, avec traitement au mastic/colle de sa périphérie des jonctions, raccords et traversée. Les points singuliers tels que les passages de câble ou de tuyauteries feront l'objet d'un traitement spécifique.
- D'une ossature métallique avec renforts nécessaires au droit des supports de mobiliers prévus au lot 3 « Menuiserie intérieure » ;
- D'un parement en plaques de plâtre standard ou hydrofuges dans les pièces humides, vissées sur l'ossature métallique ;
- D'un ruban mousse et cordon mastic d'étanchéité au sol ;
- Du traitement des angles saillants.

Cet article comprend la mise en place d'isolant afin de combler tout vide existant entre éléments de structure et dans les murs de façade.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, au droit de l'ensemble des murs de façade (côté cour d'Honneur, et côté rue Aristide-Briand) du rez-de-chaussée concerné par les travaux.

Isolation thermique mince :

Dans les zones où la mise en œuvre du doublage thermique standard décrit à l'article précédent n'est pas possible du fait d'un manque de place (notamment au droit des retours de tableaux et d'ébrasements de menuiseries, ou de tout autre point singulier de faible épaisseur disponible), le titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose d'un isolant mince complémentaire, de type SEMPATAP Original 10 mm ou équivalent, comprenant :

- Support non-tissé polyester enduit d'un apprêt sur une face et d'une mousse de latex SBR ;
- Épaisseur de 5 ou 10mm en fonction de la place disponible
- Coefficient d'absorption phonique de 0,25 αw (conductivité thermique ≤ 0,047 W/m.K, résistance thermique ≥ 0,106 m².K/W) ;
- Classement en matière d'émissions dans l'air intérieur A+ ;
- Pose collée,
- Recouvrement par peinture réalisée par le lot Peinture, permettant de préserver les propriétés acoustiques et thermiques de l'isolant.

En cas de proposition d'un produit équivalent, le titulaire devra soumettre à la Maîtrise d'œuvre la fiche technique complète du produit proposé, démontrant des performances thermiques, acoustiques et de classement au feu au moins égales à celles du produit de référence, pour validation avant toute commande et mise en œuvre.

➔ Localisation :

Retours de tableaux et ébrasements de menuiseries extérieures, et plus généralement tout point singulier où l'épaisseur disponible ne permet pas la mise en œuvre du doublage thermique courant.

2.4.3 Cloisons hydrofuges (salles d'eau, sanitaires)

Fourniture et pose de cloisons sèches à ossature métallique conformes au DTU 25.41, à parements en plaques de plâtre hydrofuge de type H1 (PLACOMARINE BA13 ou équivalent), destinées aux locaux classés EB et EB+ (salles d'eau, sanitaires).

Ces cloisons sont constituées :

- D'une ossature périphérique en simple rail ;
- D'un ruban de mousse à cellules fermées ou bande résiliente ou mastic sous rail au sol ;
- D'une ligne d'ossatures verticales indépendantes, avec renforts nécessaires pour la pose des équipements sanitaires ;
- D'une épaisseur de matelas de laine absorbante ;
- De deux parements constitués de plaques de plâtre hydrofuge de type H1 ;
- D'une barrière étanche en pied de cloison, constituée par l'interposition d'une bande de mousse imprégnée ou de deux cordons latéraux entre le rail bas et le sol, complétée d'une feuille de polyéthylène dépassant de 20 mm le sol fini dans le cas de pose sur sol brut ;
- De mastic en pied de cloison sous les plaques.

Sous les surfaces carrelées, un système d'étanchéité à l'eau sous carrelage (SPEC) sera appliqué par le lot 1 titulaire des prestations de carrelage, en coordination avec le présent lot.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, notamment sanitaires et salles d'eau du rez-de-chaussée.

2.4.4 Trappes de visite en cloisons

Fourniture et pose de trappes de visite de type SEMIN ou techniquement équivalent, intégrées dans les cloisons et doublages du présent lot, pour permettre l'accès aux réseaux aérauliques, hydrauliques ou électriques dissimulés, pour leur entretien.

Dispositif de fermeture par batteuse à carré inclus dans les prix unitaires. Le positionnement des trappes doit être validé dans le cadre des études de synthèse ; elles devront respecter les alignements demandés par la maîtrise d'œuvre et s'inscrire sur les axes déterminés dans les espaces visibles par les usagers.

D'une manière générale, toutes les trappes traversant une cloison devront être constituées de manière à ne pas dégrader la performance acoustique ou coupe-feu de la paroi considérée.

➔ Localisation :

- Au droit des réseaux techniques dissimulés dans les cloisons et doublages, selon pièces graphiques.

2.4.5 Grilles d'aération des doublages

Fourniture et pose de grilles de transfert d'air intégrées aux doublages et cloisons, permettant d'assurer la continuité aéraulique entre locaux conformément aux exigences des lots techniques, tout en préservant les performances acoustiques et coupe-feu de la paroi traversée.

Les grilles seront équipées d'un dispositif d'atténuation acoustique (chicane ou piège à son) lorsque la performance de la cloison l'exige, et seront de teinte et finition au choix de l'architecte.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, au droit des cloisons et doublages nécessitant un transfert d'air entre locaux.

2.4.6 Renforts pour équipements sanitaires, téléviseurs

Pour la fixation d'éléments dans les cloisons et doublages, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Les charges inférieures à 10 kg peuvent être fixées à l'aide de crochets X ou similaire ;
- Les charges de 10 à 30 kg peuvent être fixées à l'aide de chevilles à expansion ou à bascule adaptées au support, en respectant un espacement minimal entre points de fixation de 40 cm ;
- Les charges supérieures à 30 kg doivent obligatoirement être fixées par renforts intégrés aux cloisons en plaques de plâtre ou fixées directement à la structure du bâtiment dans le cas de contre-cloisons ou habillages.

Les supports sanitaires pour WC suspendus, urinoirs, lavabos et robinetterie, ainsi que les supports de téléviseurs ou d'écrans, sont intégrés dans les cloisons et doublages avant la mise en œuvre des plaques.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, au droit des équipements sanitaires des sanitaires et salles d'eau, et au droit des supports de téléviseurs des salles de réunion et espaces d'accueil.

2.5 Faux-plafond

2.5.1 Dépose de faux-plafond

La dépose des faux plafonds est à la charge du titulaire du lot 1 lors de la phase curage.

Le présent lot devra indiquer au lot quelles seront les corniches et éléments de décor rapportés identifiés en conservation. Ces éléments seront conservés ou déposés avec soin et protégés en vue de leur repose ou restauration.

➔ Localisation :

- Ensemble des locaux du rez-de-chaussée de l'Aile Est repris au projet, selon pièces graphiques.

2.5.2 Faux-plafond acoustique

Fourniture et pose de faux-plafonds acoustiques non démontables constitués :

- De deux plaques de plâtre type BA13 ;
- D'une épaisseur de laine minérale d'au moins 100 mm en plénum ;
- D'une ossature désolidarisée au moyen de suspentes souples du fabricant.

Ces faux-plafonds seront impérativement mis en œuvre après les cloisons. L'ossature de ce plafond doit supporter le poids du plafond acoustique ainsi que, le cas échéant, le poids des équipements techniques rapportés (luminaires, plafonds rayonnants) fournis et posés par les lots techniques concernés.

Le titulaire prévoit la fourniture et pose de résiliants acoustiques ou rebouchages au droit de chaque traversée du plafond acoustique par les suspentes ou éléments techniques rapportés.

➔ Localisation :

- Au droit des bureaux, de la salle de réunion et de l'accueil du rez-de-chaussée, selon pièces graphiques.

2.5.3 Corniches en staff

Reconstitution de corniches en staff dito existant, en périphérie des faux-plafonds concernés, comprenant :

- Le relevé et le moulage des profils existants conservés à proximité, à des fins de reproduction à l'identique ;
- La fourniture et la mise en œuvre de corniches moulurées en plâtre à mouler pour staff, exécutées suivant le profil de l'Architecte ou dito existant ;
- Les joints en plâtre à mouler, lissés au même plâtre, assurant la continuité de la corniche ;
- Toutes sujétions de raccord avec les ouvrages existants conservés (corniches, moulures, éléments de décor).

Un échantillon de profil sera soumis à l'approbation du MOE avant exécution.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, en périphérie des faux-plafonds des locaux à corniches conservées ou à recréer.

2.5.4 Faux-plafond démontables

L'entrepreneur prévoira la fourniture, sans pose, en vue de la future maintenance, de 5 % des quantités de chaque dalle de faux-plafonds, intégrée dans les postes ci-après.

Fourniture et pose de faux-plafonds suspendus démontables en dalles, sur ossature apparente de type T22, Knauf ou équivalent, de dimensions 1200x600 à bords droits ou feuillurés. Pour l'espace de convivialité, dalles de type Rockfon ou équivalent, dalle de coloris « mastic, NCS 4000-N, en 600x600 sur cornières T22

Sont comprises dans ces opérations toutes sujétions de pose, de coupe et de différence de hauteur, y compris jouées et soffites où nécessaire. Les échantillons de la structure et des dalles seront fournis pour validation pendant la période de préparation.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, au droit des locaux techniques, circulations et locaux nécessitant un accès facilité aux réseaux.

2.5.5 Jouées

Fourniture et pose de jouées et habillages verticaux au droit des retombées de plafond, des changements de niveau et des rives de faux-plafonds démontables, constitués d'un système de fixation adapté et d'un parement en plaques de plâtre à bords amincis, avec traitement des joints en finition prête à peindre.

Sont comprises toutes sujétions de découpe et d'adaptation à la géométrie des lieux, notamment au droit des différences de hauteur entre faux-plafonds acoustiques et faux-plafonds démontables.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, en périphérie des faux-plafonds démontables et au droit des retombées de plafond.

2.5.6 Trappes de visite en plafond

Fourniture et pose de trappes de visite dans les faux-plafonds à base de plaques de plâtre enduites, implantées en fonction des ossatures de faux-plafonds et en parfaite coordination avec les corps d'état techniques, afin de prévoir les passages nécessitant leur mise en place (vannes de coupure, organes techniques, etc.).

Ces trappes seront composées de deux cadres alu renforcés (1 fixe et 1 mobile) maintenus à l'arrière par des équerres en acier, la partie ouvrante étant maintenue par des fermetures en inox et des charnières en acier en nombre suffisant. La fixation des plaques de plâtre sur le cadre ouvrant sera réalisée par vissage approprié ; les trappes seront noyées dans le faux-plafond et ne seront pas perceptibles.

Le positionnement des trappes doit être validé dans le cadre des études de synthèse et devra respecter les alignements demandés par la MOE. Les corps d'état techniques devront envoyer un plan de trappes, soumis à validation par la MOE avant réalisation par le présent lot.

➔ Localisation :

- Au droit des plafonds selon pièces graphiques et repérage des organes techniques à desservir.

2.6 Autres ouvrages

2.6.1 Divers coffrages des canalisations

Les canalisations et gaines techniques apparentes traversant ou courant le long des cloisons et plafonds seront encoffrées par un complexe constitué :

- D'une ossature périphérique simple ;
- D'une ligne de montants verticaux ;
- D'un panneau de laine absorbante coincé entre montants, le cas échéant ;
- De plaques de plâtre à haute performance acoustique ou hydrofuges selon la nature du local.

Le complexe doit être suffisamment solide pour incorporer les trappes de visite nécessaires à l'entretien des réseaux en coordination avec les lots techniques.

➔ Localisation :

- Au droit des réseaux apparents traversant les locaux du rez-de-chaussée.

2.6.2 Habillage des GEBERIT

Habillage des bâtis-supports type Geberit des appareils sanitaires suspendus (WC, lave-mains) par un coffrage constitué :

- D'une ossature périphérique adaptée au bâti-support, avec renforts nécessaires à la reprise des efforts d'utilisation ;
- De plaques de plâtre hydrofuges vissées sur ossature, dimensionnées pour recevoir le revêtement de carrelage prévu au lot 1 ;
- D'une trappe de visite pour l'accès au mécanisme de chasse d'eau et aux organes de réglage.

La pose sera réalisée en coordination avec le lot 9 « CVC, Plomberie, GTC », en charge de la fourniture et de la pose des bâtis-supports et appareils sanitaires.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, au droit des sanitaires équipés d'appareils suspendus.

2.6.3 Scellement des portes

Scellement d'huisseries à simple ou double vantail dans les cloisons légères sur ossature métallique du présent lot, fournies par le lot 3 « Menuiserie intérieure », selon l'avancement.

Les jonctions avec huisseries de portes seront traitées avec montants renforcés sur toute hauteur et intervalles limités à 400 mm (intervalles courants : 600 mm). La fixation, la vérification et le réglage éventuel seront faits à l'avancement, en veillant en particulier à l'équerrage de l'huisserie.

➔ Localisation :

- Selon pièces graphiques, au droit de l'ensemble des blocs-portes intégrés aux cloisons du présent lot.

2.6.4 Faux planchers

Réalisation de plancher technique constitué :

- De dalles en panneaux de particules de bois aggloméré à haute densité avec plaquage des chants périphériques collés à chaud, en format standard 600x600 mm ;
- Renforcées par tôle inférieure acier traitée d'épaisseur minimale de 0,5 mm ;
- Fixées sur vérins réglables avec joint PVC parfaitement alignés et disposés, dont la planéité sera conforme aux tolérances fixées dans les DTU et par les fabricants ;
- Tous les accessoires de fixation, profilés, traverses, étriers, jouées ou recoupements suivant nécessité ;
- Liaison équipotentielle des ossatures par tresse de terre par le présent lot.
- Finition : stratifiée
- Classement au feu M1
- Isolement acoustique 46 à 51dBA
- Montage autoportant, classe 1A, type Burobox ou équivalent.

Le titulaire aura à sa charge tout percement et découpage pour passage de tuyauteries, gaines, boîtiers de sol, …, ainsi que tous rebouchages et raccords consécutifs.

Le calepinage des pieds et des dalles sera établi par le titulaire en coordination avec les lots techniques et présenté à la maîtrise d'œuvre pour validation.

➔ Localisation :

- Dans les zones présentant un faux-plancher technique actuellement, pour le passage des réseaux, dans les circulations, la salle de réunion, les bureaux et le hall (toutes zones non carrelées).